

Mise à pied / Exclusion Club

Par Alison57, le 25/10/2023 à 16:12

Bonjour,

Je suis licenciée au sein du meme club de football depuis 2015. Mon club à fusioné en 2021 et depuis cette fusion les relations sont assez tendues avec le nouveau comité mis en place (pour cause un managment misogyne qui denigre et ne respecte pas le football féminin). Apres plusieurs réunions qui n'ont servies a rien pour résoudre les problèmes, j'ai publié en commantaire sur Facebook (sous la publication d'une amie et non sur la page du club) le fond de ma pensée. Rien d'insultant uniquement que nous nous sentions délaissé au sein du club , que nous étions dirigés par des incompétants et que le présidents ne s'etait toujours pas présenté a nous depuis maintenant 3 saisons. J'ai ajouté que le club n'avait plus de valeurs morales. De ce fait, j'ai de suite été convoquée par le comité qui m'a suspendue pour une période de 2 mois (soit 8 matchs de suspension). De plus ils exigent des excuses publiques. En attendant ils refusent de valider ma licence pour cette saison 2023-2024. Ont il le droit d'agir ainsi ? Un recours juridique est-il possible ?

Par jodelariege, le 25/10/2023 à 16:22

bonjour

le texte ci dessous concerne les associations donc je suppose les clubs sportifs

lire à "faute grave"; le terme d'incompétent peut etre considéré comme une insulte (ou pas...)

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F71#:

Par Karpov11, le 25/10/2023 à 16:25

Bonjour,

Voir les statuts de votre club si la procédure de suspension a été respectée et si les conditions de refus d'une nouvelle adhésion ont également été respectées.

Vous pouvez vous rapprocher du président de la commisson de discipline de votre ligue ou

Cordialement	

de votre comité départemental.